

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE GÉNÉRAL DE PERCEPTION - 2020



AVIS PUBLIC est par les présentes donné :

QUE le rôle général de perception pour l'exercice financier 2020, comprenant les taxes foncières générales, les taxes foncières spéciales, les taxes d'améliorations locales, les compensations foncières pour des immeubles et terrains particuliers, la compensation pour le traitement et la distribution de l'eau, la compensation pour le traitement des eaux usées, la compensation pour la collecte, le transport et la disposition des matières résiduelles, recyclables et compostables, est complété et déposé au bureau du trésorier, situé au 21, rue de l'Église, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot;

QU'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti;

QUE les comptes de taxes sont payables en 1 versement échéant le **26 février 2020** si le montant dû est inférieur à 300 \$, et en 3 versements échéant le **26 février 2020**, le **25 mai 2020** et le **24 août 2020**, si le montant dû est supérieur à 300 \$;

Que toute taxe, compensation ou versement impayé à la date de son échéance porte intérêt au taux de 12 % l'an, calculé quotidiennement, plus une pénalité de 5 %.

DONNÉ À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, LE 21 JANVIER 2020.

Guillaume Laforest
Trésorier

SB/CFP
